

INSTITUT DU SAHEL  
BAMAKO BP 1530

Coordination régionale PFIE



## TROISIÈME COMITÉ DE PILOTAGE

### PROGRAMME DE FORMATION - INFORMATION POUR L'ENVIRONNEMENT

Document préparatoire n°4

#### PERSPECTIVES DU PFIE après le 30 juin 1993

- . Achèvement de la phase 1  
et de l'actuelle Convention de financement
- . Eventualité d'une phase 2

*Ouagadougou,  
les 15 et 16 avril 1993*

# S O M M A I R E

<b>1. APERÇU DU DÉROULEMENT OPERATIONNEL DU PFIE DEPUIS SON LANCEMENT</b>	
1.1. L'année 1990 .....	page 3
1.2. L'année 1991 .....	page 3
1.3. L'année 1992 .....	page 4
<b>2. ELEMENTS ET DONNEES A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR LA POURSUITE EVENTUELLE DU PFIE</b>	
2.1. En tant que programme régional, le PFIE a t-il rempli correctement son mandat par rapport aux enjeux et aux objectifs visés ? .....	page 5
2.2. Les acquis du PFIE permettent-ils de justifier une phase ultérieure ? .....	page 6
2.3. Dans quelles conditions poursuivre le PFIE ? .....	page 7
<b>3. PROPOSITION DE POURSUITE DU PFIE PAR UNE PHASE DE CONSOLIDATION - TRANSITION D'UNE ANNEE SCOLAIRE (JUILLET 1993 - JUIN 1994)</b>	
3.1. Justification et contours d'une phase transitoire .....	page 9
3.2. Articulation entre les différentes phases d'exécution du PFIE .....	page 10
3.3. Objectifs et caractéristiques de la phase de consolidation - transition .....	page 11
3.4. Programmation des actions et activités de consolidation - transition .....	page 12
<b>4. PLAN DE FINANCEMENT D'UNE PHASE DE CONSOLIDATION - TRANSITION DU PFIE</b>	
4.1. Principes servant de base au plan de financement .....	page 13
4.2. Données et éléments d'ordre financier pris en compte .....	page 13
4.3. Scénario de financement de la phase de consolidation - transition .....	page 16
4.4. Coût estimatif de la période allant de juillet 1993 à mars 1994 .....	page 18
<b>5. EVENTUALITE D'UNE PHASE 2 DU PFIE .....</b>	page 19

Annexe : fiche projet PFIE 2

# 1. APERÇU DU DÉROULEMENT OPERATIONNEL DU PFIE DEPUIS SON LANCEMENT

Envisager la suite éventuelle à donner au PFIE au delà du 30 juin 1993, date de validité de l'actuelle Convention de financement, suppose en premier lieu d'avoir une vision générale de l'évolution du programme. En second lieu de tirer les enseignements et de dégager les acquis de la phase 1 actuelle prévue initialement pour durer 3 ans (1990, 1991 et 1992) et étendue chemin faisant à 3 années et demi, sur proposition du 2<sup>e</sup> Comité de pilotage du programme.

Des bilans techniques et financiers précis ont été dressés chaque année de l'exécution du PFIE. Celui de l'année 1992 est présenté dans les documents n°s 2 et 3 préparatoires au présent Comité de pilotage. Dans une perspective de prolongation des activités après le 30 juin 1993, on retiendra de ces différents points de situation les idées-forces suivantes :

## 1.1. L'ANNÉE 1990

Le projet a officiellement démarré dans les États le 1<sup>er</sup> janvier 1990. L'année 1990 doit être considérée globalement comme **une année de lancement institutionnel** au cours de laquelle le dispositif et les structures PFIE nationales ont été mises en place (Chef de projet - Comité National d'Orientation-Equipe pédagogique et de formation...).

Les activités et les réalisations n'ont effectivement commencé, en moyenne, qu'à la rentrée scolaire 1990 - 1991 (septembre - octobre 1990). Dans le meilleur des cas ce fut en mai 1990. Dans le cas le plus défavorable, il n'y a eu pratiquement aucune activité en 1990.

Ce retard pris initialement en matière d'exécution technique, prévisible en l'absence de période de mise en route du projet, revêt une grande importance, pour appréhender le déroulement ultérieur du programme. Il a eu des conséquences négatives non négligeables, entraînant notamment un décalage permanent et conséquent entre l'exécution technique et l'exécution financière. Entraînant également une "course" après le temps qui a précipité - voire parfois court - circuité - les processus expérimentaux déjà particulièrement raccourcis dans le montage initial (en particulier dans les domaines de la formation des maîtres et de la production des matériels didactiques pour l'Education Environnementale qui sont les composantes fondamentales du projet).

## 1.2. L'ANNÉE 1991

C'est l'année du **démarrage effectif des activités sur le terrain, de l'action concrète**, dont le bilan - apprécié selon des paramètres et des indicateurs pertinents - fait apparaître un degré de fonctionnement institutionnel estimé à environ 60%, une exécution technique de 56% en moyenne par rapport à la programmation retenue et 37% d'exécution financière. Soit en pondérant chacun de ces aspects avec priorité aux réalisations : un peu plus de 50% de taux d'exécution moyen pour les 9 volets nationaux PFIE.

On notera que le manque de disponibilité des fonds, les évènements liés au contexte socio-politique de certains pays ainsi que quelques difficultés d'ordre institutionnel ont constitué les principales entraves à l'exécution du PFIE en 1991 et par la suite.

C'est au cours de l'année 1991 qu'a été véritablement enclanché un vaste processus de sensibilisation, qu'une forte **dynamique sociale** s'est engagée grâce au PFIE autour de l'environnement et de sa protection aux différents niveaux de réalisation du programme : régional, national, et local (en particulier par les actions de communication à la base école-village).

### 1.3. L'ANNÉE 1992

Les performances accomplies en 1992 par les 9 volets nationaux PFIE (cf. documents préparatoires n°s 1 et 2) sont importantes. Après une trop longue phase de mise en place institutionnelle (1990) suivie d'une phase nécessaire de tâtonnements face aux démarches d'action et à la forme à donner à cette approche toute nouvelle qu'était l'Education Environnementale au milieu scolaire sahélien (1991), l'année scolaire 1991-1992 a vu les activités prendre sérieusement corps et le mouvement d'exécution prendre un rythme uniformément accéléré. C'est la **période de l'action constructive** (notamment de la formation complète de la 1<sup>ère</sup> cohorte de maîtres PFIE, de la conception et de l'expérimentation, d'outils pédagogiques adéquats), **des réalisations et des premiers résultats sur le terrain** (activités pratiques à l'école, mobilisation des communautés villageoises dans des actions concrètes, développement de nouveaux comportements vis à vis des problèmes d'environnement ...)

Ces résultats, bien évidemment variables d'une école PFIE à l'autre et à fortiori d'une zone et d'un pays à l'autre, sont d'autant plus significatifs qu'ils ont été obtenus dans des délais finalement très courts si l'on s'en tient aux seules périodes d'activités réelles. Le constat a été fait qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et le 31 décembre 1992, soit en 3 ans d'exécution théorique du PFIE, le temps que les 9 volets nationaux ont pu accorder à la réalisation des différentes composantes du programme dépassait rarement 2 ans (pour des raisons diverses que les études de cas permettent d'identifier et qu'une évaluation externe en cours devrait faire apparaître). Ce qui suppose de la part des acteurs, des opérateurs et des partenaires du PFIE un engagement plein et authentique lorsque les conditions d'action ont été réunies.

## 2. ÉLEMENTS ET DONNÉES A PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LA POURSUITE ÉVENTUELLE DU PFIE

Décider de la poursuite ou non du PFIE après juin 1993, c'est prendre en compte un certain nombre d'éléments d'appréciation qui répondent en fait à trois catégories d'interrogations :

- Les objectifs nationaux et les enjeux régionaux du programme ont-ils été globalement atteints ?
- Les résultats obtenus et les acquis de la phase 1 actuelle permettent-ils d'envisager de prolonger le programme ?
- Dans l'affirmative, comment et avec quels moyens poursuivre le programme ?

### 2.1. EN TANT QUE PROGRAMME RÉGIONAL, LE PFIE A T-IL REMPLI CORRECTEMENT SON MANDAT PAR RAPPORT AUX ENJEUX ET AUX OBJECTIFS VISÉS ?

On rappellera pour mémoire qu'en tant qu'élément du Plan Sahélien d'Education (PSE) dont il constitue une composante et le maillon pour l'enseignement primaire, le Programme de Formation-Information pour l'Environnement (PFIE) est né de la volonté des Chefs d'Etat du CILSS d'amorcer dès l'école la lutte contre les effets de la sécheresse et la désertification au Sahel, à partir de l'éducation des enfants.

Dans sa phase 1 actuelle, le PFIE est donc **une innovation pédagogique à caractère régional** qui vise au développement de l'Education relative à l'Environnement (ERE) au Sahel et son intégration dans les systèmes éducatifs des 9 Etats du CILSS au niveau de l'école primaire.

A ce titre, le PFIE doit être considéré comme **un programme expérimental**. Sa mise en œuvre repose sur un échantillon représentatif constitué, pour les 9 pays concernés, de 60 000 élèves, de 1 800 maîtres et d'environ 1 000 communautés scolaires. Pendant la durée de la présente Convention de financement et sur la base de cet échantillon, il s'est agi d'identifier et de générer des instruments d'éducation environnementale (cadre conceptuel, stratégies, méthodes et techniques d'enseignement, outils ...) afin d'introduire à l'école ce domaine jusqu'alors inexploré et de faire de l'enfant sahélien - à travers lui ses parents - un acteur et un vecteur de protection de l'environnement.

Force est aujourd'hui d'apprécier de quelle manière la phase 1 du PFIE en cours d'achèvement a su répondre d'une part à ces enjeux d'ordre humain (la capacité d'éveiller l'intérêt des enfants sahéliens et de créer une dynamique sociale, de transformer leurs mentalités, de changer leurs attitudes et leurs comportements à l'égard des phénomènes environnementaux), d'autre part à ces enjeux d'ordre institutionnel (la capacité d'introduire l'éducation relative à l'environnement dans les systèmes éducatifs des 9 pays sahéliens concernés et de la pérenniser).

Selon le jugement de la Coordination régionale, conforté par de nombreux éléments d'évaluation interne, le PFIE paraît avoir globalement rempli son mandat au bout d'un peu plus de 3 ans d'existence, tant au plan de la dynamisation et de l'engagement des groupes cibles (responsabilisés et mobilisés dans une large proportion) qu'au plan des perspectives d'intégration au sein de l'Education Nationale (où il apporte d'ores et déjà une contribution significative et des réponses à l'émergence d'un système d'éducation qui serait mieux adapté aux besoins des pays et des populations du Sahel dans une optique de développement durable).

## **2.2. LES ACQUIS DU PFIE PERMETTENT-ILS DE JUSTIFIER UNE PHASE ULTÉRIEURE ?**

Répondre à la question revient à procéder à une évaluation en bonne et due forme. Cette dernière est en cours. Les données en possession de la Coordination régionale permettent déjà de dégager ce que l'on peut raisonnablement attendre des actions entreprises depuis 3 ans dans les différents pays : acquis de la formation de maîtres et de la production de matériels didactiques en éducation environnementale, de l'identification de l'exploitation de sources documentaires sur l'environnement et sa protection, des actions de sensibilisation et d'appui aux écoles, des dispositifs nationaux et régionaux mis en place, dont un bilan détaillé a été dressé par ailleurs.

Le potentiel engendré par le PFIE se situe en fait à deux niveaux : régional et national. D'une manière générale, le caractère expérimental et pragmatique du programme a requis une démarche de conduite et de mise en œuvre participative (associant le différents acteurs et partenaires), inductive (partant de la base, l'école) et de communication (assurant la circulation de l'information aux différents niveaux d'exécution). Retenue lors du 1<sup>er</sup> Comité de pilotage (Bamako - janvier 1991), cette démarche est fondamentale. Elle a porté ses fruits sur trois plans : social, scolaire et institutionnel.

Au premier niveau, celui de la sous région, le processus de recherche - action adopté, fait d'essais, d'erreurs, de confrontations et d'échanges d'expériences, a avant tout produit une plus - value régionale sous la forme d'acquis fondamentaux d'ordre conceptuel, stratégique et méthodologique propres aux 9 pays concernés en matière d'éducation relative à l'environnement. Cette valeur ajoutée régionale relève d'une émulation et d'une dynamique inter-Etats, face à des problèmes communs liés à l'environnement et à sa protection, qui dépassent les strictes problématiques nationales.

Le travail d'orientation, de régulation permanente et de mise en place au niveau régional d'un processus logique de réalisation a permis aux différentes activités de se dérouler au niveau des Etats dans un cadre bien déterminé et sur une base solide, facilitant notamment le passage à l'action, la traduction en quantité et l'accélération des rythmes de réalisation. Sans présager des conclusions de l'évaluation externe, il paraît acquis que les engagements pris contractuellement entre le CILSS et la CEE lors de la signature de la Convention de financement du PFIE seront tenus à 75% et plus dans 7 des 9 pays concernés. En matière d'exécution technique en particulier, chaque pays disposera au terme de la phase actuelle d'un potentiel humain bénéficiant d'une expérience de formation et d'animation ainsi que d'une gamme variée d'instruments et d'outils opérationnels permettant de mener à bien l'éducation environnementale en milieu scolaire.

Ainsi l'impact et les produits du PFIE en fin de phase 1 doivent-ils être examinés en termes d'interaction entre d'une part une problématique posée et analysée conjointement au plan régional entre partenaires nationaux confrontés dans la sous-région aux effets divers de la sécheresse et de la désertification et désireux d'y répondre par une politique éducative commune, d'autre part la préoccupation des uns et des autres d'adapter les interventions et les solutions proposées aux réalités et aux spécificités environnementales, éducatives et socio-culturelles de leur propre pays. Cette corrélation, cette interdépendance et cette synergie entre les composantes régionales et nationales du PFIE ont largement contribué à la constitution des acquis.

### **2.3. DANS QUELLES CONDITIONS POURSUIVRE LE PFIE ?**

La poursuite éventuelle du PFIE suppose de prendre des options satisfaisant à un certain nombre d'exigences en matière d'exécution technique, d'exécution financière et de fonctionnement institutionnel.

Ces contraintes reposent sur une série de constats :

**a) En termes financiers**, la situation prévisionnelle globale du PFIE au 30 juin 1993 fait apparaître un solde disponible probable d'un peu plus de 800 000 000 F CFA (2 300 000 ECU) si les procédures prévues d'engagement et de clôture des devis-programmes sont respectées (cf. p 12 du document de situation financière). S'ouvrent à partir de 1994 des perspectives de financement d'une phase 2 sur les accords de LOME IV.

**b) En termes techniques**, bien qu'il soit probable - selon des critères pertinents d'évaluation interne - que 7 composantes nationales sur 9 justifient d'un taux d'exécution technique satisfaisant (75% minimum prévisible au 30 juin 1993) , il faut tenir compte des éléments suivants:

- L'état d'avancement du PFIE ne sera pas le même pays à l'autre en juin 1993, avec des différences sensibles dans les stades d'exécution;
- Dans presque tous les cas, un certain nombre d'activités n'auront pas pu être réalisées dans les temps impartis, avant la fin de la phase expérimentale actuelle: notamment des actions de formation des maîtres de la 3<sup>e</sup> cohorte, certains stades du processus d'expérimentation des outils pédagogique, une partie du suivi des maîtres PFIE dans leur classe ... Le transfert de la formation des maîtres de la 3<sup>e</sup> cohorte aux élèves, en particulier, ne sera pas assuré en juin 1993 : il n'avait pas été envisagé dans le montage initial du programme.

- Le retard particulièrement important accusé par le volet national PFIE/GUINEE BISSAU nécessitera au cours d'une phase ultérieure un plan d'action personnalisé fait d'opérations de soutien et de "rattrapage".

**c) En termes institutionnels**, le PFIE opère depuis 1990 au niveau des Etats en dehors de structures et d'une hiérarchie administrative. Cette autonomie de fonctionnement et de gestion a constitué un avantage certain en période d'innovation en favorisant la créativité et les initiatives sans être tributaire de contraintes institutionnelles. Mais une telle situation a ses limites. Autant il était concevable que, pour se donner des contenus, l'Education relative à l'Environnement se bâtisse sans risque d'être influencée ou absorbée par un système, autant les acquis de la phase expérimentale resteraient lettre morte et seraient perdus à brève échéance si l'on ne songeait, le moment venu, à y intéresser et à en faire bénéficier l'utilisateur potentiel, en l'occurrence le Ministère de l'Education Nationale de chacun des pays concernés par l'expérimentation PFIE. Ce moment est arrivé. Il a été logiquement préparé au cours de la phase actuelle.

Au plan opérationnel, le prolongement du PFIE au delà du 30 juin 1993 peut être envisagé au niveau de chacun des volets nationaux comme:

- L'achèvement des activités de la phase 1 actuelle
- La consolidation et la valorisation des acquis de cette phase 1
- L'intégration de l'Education relative à l'Environnement dans le système éducatif national
- L'extention progressive de l'Education relative à l'Environnement au sein du système éducatif national dans une perspective de généralisation.

Selon les aspects et stades de développement du programme à privilégier seront identifiés les objectifs à atteindre, les actions et les activités à accomplir et seront envisagés les possibilités de financement.

### **3. PROPOSITION DE POURSUITE DU PFIE PAR UNE PHASE DE CONSOLIDATION - TRANSITION D'UNE ANNÉE SCOLAIRE (1993-1994)**

#### **3.1. JUSTIFICATION ET CONTOURS D'UNE PHASE TRANSITOIRE**

Sans que les contours en aient été dressés avec précision, l'éventualité de prolongement du PFIE au delà de juin 1993 par une phase de consolidation - transition avait été envisagée favorablement au cours du 2<sup>e</sup> Comité de pilotage PFIE (Nouakchott, janvier 1992).

L'idée a fait son chemin, guidée à la fois par l'existence de reliquats financiers non négligeables sur l'actuelle Convention de financement (lesquels ouvrent des possibilités de prolongation) et par la perspective, ensuite, d'une phase 2 éventuelle qui pourrait être financée sur les fonds CEE de Lomé IV dans le cas d'une évaluation externe positive.

Au plan de l'exécution technique, le principe d'une phase de consolidation - transition d'une durée d'une année scolaire (juillet 1993 - juin 1994) est séduisant à plusieurs titres :

a) Cette phase et le moyen d'assurer de manière durable l'intégration de l'Education relative à l'Environnement dans les systèmes éducatifs nationaux dans une perspective d'extension progressive.

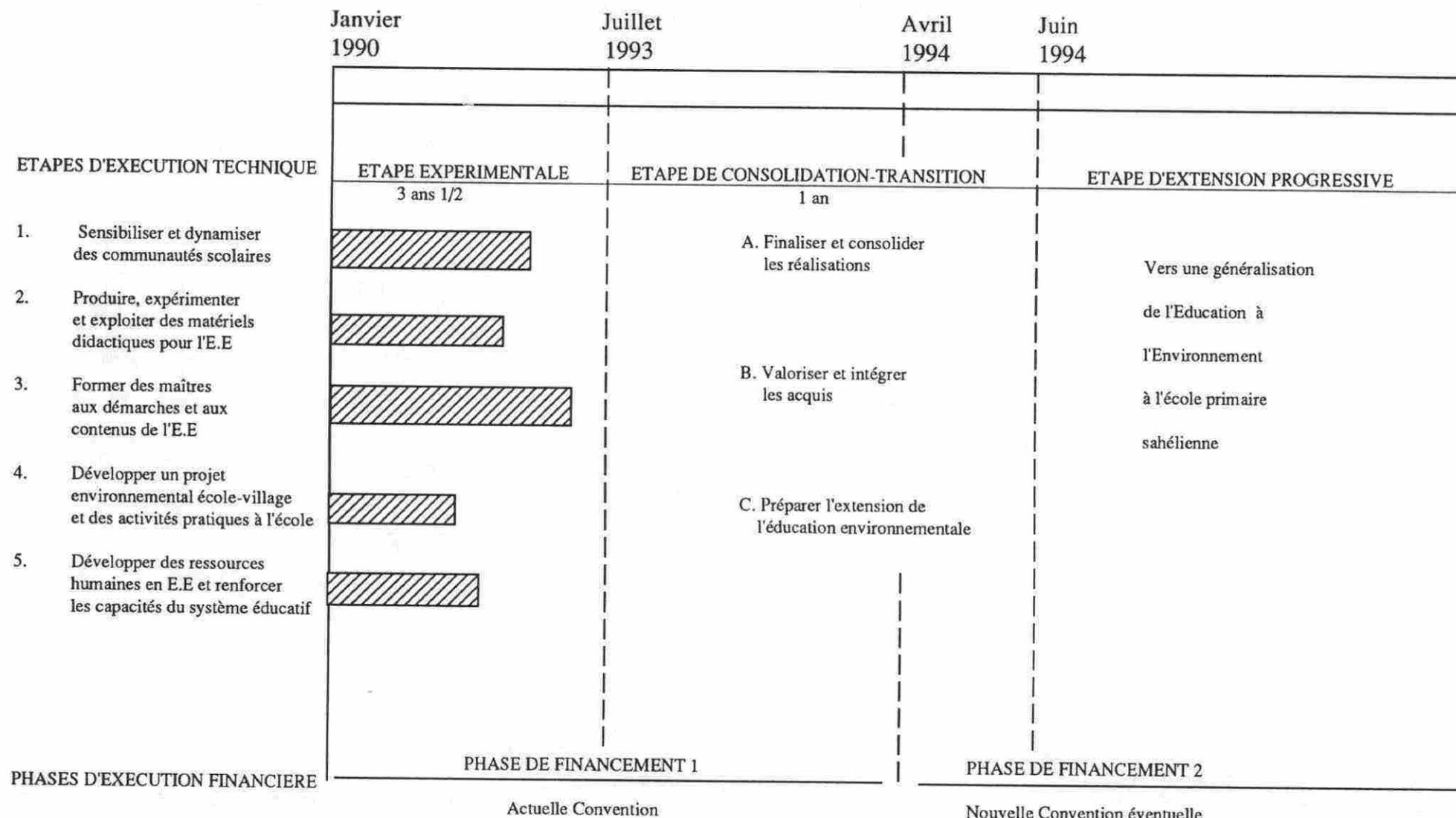
b) Cette phase vient à point nommé pour assurer, en particulier à travers la Banque de données, la capitalisation des acquis, la consolidation des actions entreprises, la valorisation des produits et des résultats obtenus. Dans un programme mené tambour battant en précipitant les rythmes habituels d'expérimentation, c'est l'occasion de "se poser" un instant pour faire le point de l'existant et de le conforter. Ce faisant, de préparer le réinvestissement qui pourra être fait des réalisations au cours d'une phase ultérieure en les mettant dans la forme voulue pour une bonne exploitation en vue d'une généralisation.

Cette phase constitue pour le volet régional dont les produits se situent en fin de processus expérimental afin d'en tirer parti le moment indispensable à la finalisation des outils pédagogiques régionaux conçus dans le prolongement et en complément des matériels didactiques nationaux récemment achevés ainsi qu'à l'établissement des synthèses régionales.

c) Une phase transitoire peut permettre en outre de satisfaire pleinement aux termes de la Convention de financement en matière d'exécution technique. Elle donnerait en particulier à tel ou tel volet national l'occasion de pouvoir bénéficier d'un soutien supplémentaire et des acquis des autres dans une perspective de "ratrappage" des actions. De plus, elle laisserait le temps d'assurer le transfert aux élèves de la formation des maîtres PFIE de la 3<sup>e</sup> cohorte, les plus nombreux (120 maîtres par pays).

### 3.2. ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTES PHASES D'EXÉCUTION DU PFIE

Le diagramme ci-après permet de saisir les étapes d'exécution technique du PFIE dans un pays donné à partir des fonctions à remplir par le programme et de se représenter l'articulation entre les phases de financement et l'évolution du programme dans le temps si une phase 2 devait être financée.



### **3.3. OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES DE LA PHASE DE CONSOLIDATION - TRANSITION**

La phase de consolidation - transition du PFIE vise **trois objectifs majeurs** :

- A. FINALISER ET CONSOLIDER LES RÉALISATIONS** des 3 années 1/2 d'expérimentation en Education relative à l'Environnement.
- B. VALORISER LES ACQUIS ET LES INTÉGRER DANS LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS NATIONAUX.**
- C. PRÉPARER L'EXTENSION DE L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE AU SEIN DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS** en réunissant les conditions de cette extension.

Cette phase de consolidation - transition précèderait et préparerait le développement progressif de l'éducation environnementale dans les écoles primaires des pays concernés dans une perspective de généralisation.

**Ses principales caractéristiques**, dégagées au cours du 2<sup>e</sup> Comité de pilotage du programme (Nouakchott, janvier 1992) sont les suivantes:

- a. Durée : une année scolaire (1993 - 1994).
- b. Zones d'intervention et groupes cibles : les écoles et communautés scolaires PFIE de l'échantillon expérimental (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération), sans extension numérique ni géographique.
- c. Dispositif d'exécution (national et régional) : identique à celui de la phase expérimentale en cours d'achèvement.
- d. Déroulement : dans le prolongement de la phase expérimentale actuelle, sans rupture d'exécution.

### 3.4. PROGRAMMATION DES ACTIONS ET ACTIVITÉS DE CONSOLIDATION - TRANSITION

<p><b>A. FINALISATION ET CONSOLIDATION DES REALISATIONS</b></p> <p>Selon l'état d'avancement du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Achèvement de la formation des maîtres PFIE de la 3<sup>e</sup> cohorte</li><li>- Expérimentation des outils pédagogiques nationaux produits dans les classes PFIE de la 3<sup>e</sup> génération</li><li>- Appui logistique aux écoles PFIE des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations</li><li>- Finalisation des outils pédagogiques régionaux.</li></ul> <p>Quel que soit le pays et l'état d'avancement du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi pédagogique des maîtres PFIE des 3 générations dans leur classe : application pratique de la formation reçue et des outils pédagogiques en E.E. mis en circulation dans les classes</li><li>- Evaluation des changements apportés par le PFIE sur l'échantillon expérimental: au niveau des comportement (individuels et collectifs) et au niveau des réalisations</li></ul>	<p><b>B. VALORISATION DES ACQUIS ET INTEGRATION DANS LE SYSTEME EDUCATIF</b></p> <p>Activité de valorisation des acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Révision des outils pédagogiques nationaux suite à l'expérimentation dans les classes</li><li>- Validation au plan national des outils pédagogiques et du plan de formation produits pour l'EE</li><li>- Test du "guide méthodologique et pratique de la formation en EE", conçu au niveau régional, auprès du public-cible (formateurs de formateurs) et des autres outils pédagogiques régionaux.</li></ul> <p>Activités d'intégration de l'EE au sein du système éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Transfert et appropriation par l'Education Nationale des acquis du PFIE: décisions institutionnelles d'implantation de l'EE dans l'enseignement primaire (dans les horaires et programmes officiels, au niveau de la formation initiale des maîtres...)</li><li>- Intégration fonctionnelle du dispositif d'exécution national du PFIE au sein de l'institution Education Nationale</li></ul>	<p><b>C. PREPARATION DE L'EXTENSION PROGRESSIVE DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE</b></p> <p>Actions préparatoires au développement de l'EE dans l'enseignement primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Articulation des acquis pédagogiques en EE avec les réformes et innovations éducatives en cours</li><li>- Identification et définition des conditions de l'extension de l'EE : extension géographique, ou/et extension aux différents niveaux d'enseignement, rythme d'extension ...</li><li>- Formation de formateurs en EE : renforcement et développement des capacités de l'équipe pédagogique et de formation nationale</li><li>- Sensibilisation - mobilisation des personnels d'encadrement de l'éducation nationale : inspecteurs, conseillers pédagogiques ...</li><li>- Mise en place dans les écoles normales, dans les centres de formation et dans les IPN d'unités de recherche pédagogique et de formation en E.E.</li></ul>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **4. PLAN DE FINANCEMENT D'UNE PHASE DE CONSOLIDATION - TRANSITION DU PFIE (JUILLET 1993 - JUIN 1994)**

### **4.1. PRINCIPES SERVANT DE BASE AU PLAN DE FINANCEMENT**

Le plan de financement proposé repose sur trois principes :

- a. LA POSSIBILITÉ DE PROLONGER LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ACTUELLE AU DELÀ DU 30 JUIN 1993.**

Compte-tenu du solde disponible prévisible à cette date. Ce solde s'élèverait globalement à 810 000 000 f cfa (soit environ 2 300 000 ECU) si les opérations de clôture et d'engagement des devis-programmes qui ont été prévues s'effectuent normalement (cf. document de situation financière n°3 pages 12 à 15).

- b. L'EVENTUALITE, A COMPTER D'AVRIL 1994, DU FINANCEMENT D'UNE PHASE 2 DU PFIE :** sous réserve d'une évaluation externe en cours, une nouvelle Convention CEE - CILSS pourrait être négociée au titre du PFIE dans le cadre des accords de LOME IV.

- c. LA CONTINUATION REGULIERE DES ACTIVITES ENTRE LA PHASE 1 ACTUELLE ET LA PHASE 2 EVENTUELLE,** ce qui sous-tend une préoccupation de non-rupture de fonds entre ces deux financements.

### **4.2. DONNEES ET ELEMENTS D'ORDRE FINANCIER PRIS EN COMPTE**

Les options à prendre quant au financement d'une phase d'une année de consolidation - transition du PFIE allant de juillet 1993 à juin 1994 sont fonction de réalités et contraintes financières suivantes :

- a. LE SOLDE DISPONIBLE SUR LA CONVENTION AU 30 JUIN 1993**

Compte-tenu du solde disponible prévisible au 30 juin 1993 (810 000 000 f cfa minimum dont 510 000 000 f cfa au titre des volets nationaux et 300 000 000 f cfa du volet régional) d'une part, de la consommation mensuelle moyenne des volets nationaux pendant la période écoulée (45 000 000 f cfa / mois en moyenne pour les 9 volets nationaux et 18 500 000 f cfa / mois pour le volet régional soit 63 500 000 f cfa de dépenses mensuelles en moyenne pour l'ensemble des composantes du PFIE) d'autre part - cf document financier n°3 pages 12 et 16 -, LA DUREE DE VALIDITE DE L'ACTUELLE CONVENTION DE FINANCEMENT PEUT ETRE PROROGEE DE 6 MOIS, JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1993, SANS CRAINTE AUCUNE DE DEPASSEMENT DES FONDS GLOBALEMENT ALLOUES PAR LADITE CONVENTION.

b. LE SOLDE DISPONIBLE AU 30 JUIN 1993 PAR COMPOSANTE DU PFIE

Par rapport d'une part aux montants alloués sur 3 ans au titre de la Convention, par le devis-programme initial, à chacun des volets nationaux (270 000 000 f cfa par volet national avec les imprévus soit 770 000 ECU), d'autre part au volet régional (1, 070 milliards f cfa avec les imprévus soit 3.070.000 ECU). LE SOLDE DISPONIBLE PREVISIBLE AU 30 JUIN 1993 POUR CHACUNE DES COMPOSANTES DU PFIE SE DÉCOMPOSE COMME SUIT :

	VOLET PFIE	SOLDE DISPONIBLE PREVISIBLE AU 30-06-1993
VOLETS NATIONAUX	PFIE / Burkina Faso	25 000 000 f cfa
	PFIE / Cap-Vert	70 000 000 f cfa
	PFIE / Gambie	60 000 000 f cfa
	PFIE / Guinée-Bissau	130 000 000 f cfa
	PFIE / Mali	90 000 000 f cfa
	PFIE / Mauritanie	20 000 000 f cfa
	PFIE / Niger	70 000 000 f cfa
	PFIE / Sénégal	- 25 000 000 f cfa
	PFIE / Tchad	70 000 000 f cfa
Sous total 9 volets nationaux (1)		510 000 000 f cfa
VOLET REGIONAL	Sous total volet régional (2)	300 000 000 f cfa
TOTAL DISPONIBLE TOUS VOLETS CONFONDUS (1) + (2)		810 000 000 f cfa

Les chiffres précédents représentent des minimas de disponibilité. Ils montrent qu'à raison de 5 000 000 f cfa de consommation mensuelle moyenne par volet national, les volets nationaux qui ont les taux d'exécution les plus élevés risquent de ne pas parvenir à couvrir les dépenses prévues jusqu'au 31 décembre 1993. Le PFIE/Sénégal en particulier, s'il tient ses prévisions aura dépassé les fonds alloués par la Convention avant juillet 1993 tandis que les PFIE / Mauritanie et Burkina Faso devraient pouvoir couvrir leurs dépenses jusqu'en octobre - novembre 1993.

Les six autres volets nationaux PFIE (Cap-Vert - Gambie - Guinée Bissau - Mali - Niger et Tchad) peuvent à priori atteindre le mois de mars 1994 sur cette même base de calcul de dépenses (5 000 000 f cfa/mois), dans le respect de l'enveloppe. De même pour le volet régional qui devrait encore disposer au 31 mars 1994 d'environ 100 000 000 f cfa de disponible.

#### 4.3. SCENARIO DE FINANCEMENT DE LA PHASE DE CONSOLIDATION

Pour réaliser l'année de consolidation - transition, il faut accorder l'offre financière (en l'occurrence les disponibilités - cf paragraphe 4.2-) à la demande (à savoir le coût des actions et activités à entreprendre - cf paragraphe 3.5-).

Le montage financier auquel il peut être procédé pour ce faire divise l'année de consolidation en 3 temps : de juillet à décembre 1993 (6 mois), de janvier à mars 1994 (3 mois) et d'avril à juin 1994 (3 mois). Les éléments du tableau ci-après montrent la structuration et le découpage de cette année de consolidation transition.

Période	Au plan institutionnel	Au plan technique	Au plan financier
<u>1er TEMPS</u>  <u>(6 MOIS)</u>  DE  JUILLET  A  DÉCEMBRE  1993	<p>. Maintien du dispositif d'exécution national et régional</p> <p>. Prolongation de la durée de validité de l'actuelle convention de financement du 30 juin au 31 décembre</p> <p>1993</p>	<p>Modulation des activités en fonction de l'état d'avancement du programme dans chacun des pays :</p> <p><u>Pays où les engagements conventionnels ont été globalement tenus :</u> (Sénégal, Mauritanie, Burkina Faso et Tchad, Cap-Vert, Gambie, Mali, Niger) : activités de consolidation des acquis (A1-A2-A3-A4) et activités d'intégration dans le système éducatif (B1 - B2)</p> <p><u>Pays où les engagements conventionnels n'ont pas été tenus</u> (Guinée Bissau) : activités de "rattrapage" des activités, d'appui de la coordination régionale et de finalisation des actions de la Convention (A).</p>	<p>. Transfert de 100 000 000 f cfa du volet régional (= 285 000 ECU) répartis au bénéfice des 3 volets nationaux suivants (étant donnée l'insuffisance des reliquats existants au 30-06-93 pour faire face aux dépenses prévues jusqu'au 31-12-93): Sénégal : 50 000 000 f cfa Mauritanie : 30 000 000 f cfa Burkina Faso : 20 000 000 f cfa</p> <p>. Pour les cinq autres pays, mobilisation du solde disponible sur devis-programme national (montant estimatif nécessaire pour couvrir la période : 60 000 000 f cfa/pays).</p> <p>. Mobilisation du solde disponible sur devis-programme national Guinée Bissau</p>

<u>2<sup>e</sup> TEMPS</u>  (3 MOIS)  DE JANVIER  A  MARS  1994	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Clôture des actions conventionnelles</li> <li>. Réduction du dispositif d'exécution national au chef de projet et à sa logistique</li> <li>. Maintien du dispositif d'exécution régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Limitation des activités des volets nationaux à l'entretien des acquis et au suivi des maîtres sur le terrain.</li> <li>. Bouclage et clôture des actions régionales et de la phase 1 actuelle du programme</li> <li>. Instruction de la phase 2 au niveau régional et national.</li> <li>. Activités régionales d'appui à l'intégration de l'EE dans les systèmes éducatifs nationaux (cf. 3-5-2. B)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Réutilisation des fonds disponibles après clôture au 31-12-1993 des actions conventionnelles des volets nationaux afin d'assurer un fonctionnement minimal du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1994 (fonds nécessaires : 10 000 000 f cfa par volet national soit 90 000 000 f cfa pour les 9 pays concernés)</li> <li>. Mobilisation des fonds disponibles sur le volet régional pour assurer son propre fonctionnement pendant la période</li> </ul>
<u>3<sup>e</sup> TEMPS</u>  (3 MOIS)  D'AVRIL  A  JUIN  1994	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Démarrage d'une phase 2 éventuelle du FFIE (accords de LOME IV) sous réserve des résultats de l'évaluation en cours</li> <li>. Dispositif d'exécution à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <u>Au niveau national</u> : Finalisation des activités d'intégration de l'EE dans le système éducatif national (cf. 3-5-1. B) et préparation de l'extension de l'E.E dans l'enseignement primaire national (cf. 3.5.1. C).</li> <li>. <u>Au niveau régional</u> : Activités de soutien à l'extension et de formation de formateurs en EE (cf. 3-5-2. C)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nouvelle Convention de financement</li> </ul>

#### 4.4. ESTIMATION DU COUT DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION - TRANSITION ALLANT DE JUILLET 1993 A MARS 1994 (9 mois)

Si l'on considère qu'un nouveau financement, sous la forme d'une 2<sup>e</sup> convention, pourrait intervenir à compter d'avril 1994 dans le cadre du démarrage d'une phase 2 du PFIE - laquelle prendrait en charge la plus grande partie des actions de préparation à l'extension de l'EE dans l'enseignement primaire national -, le coût des 9 premiers mois de la phase de consolidation transition peut être estimé comme suit :

COMPOSANTES NATIONALES				Composante régionale	Total coût estimatif 9 volets nationaux + volet régional
Nature des activités	Coût par pays	Coût pour 9 pays	Coût		
A. Finalisation et consolidation des acquis et réalisations de la phase expérimentale actuelle	47 000 000	423 000 000	100 000 000		523 000 000
B. Valorisation des acquis et intégration de l'EE dans le système éducatif	20 000 000	180 000 000	20 000 000		200 000 000
C. Préparation de l'extension de l'EE dans l'enseignement primaire national	5 000 000	45 000 000	24 000 000		69 000 000
D. Fonctionnement du dispositif d'exécution (9 mois)	18 000 000	162 000 000	90 000 000		252 000 000
<b>TOTAL COÛT période de consolidation transition de juillet 1993 à mars 1994</b>	<b>90 000 000</b>	<b>810 000 000</b>	<b>234 000 000</b>		<b>1 044 000 000 (*)</b>

(\*) 1 044 000 000 f cfa = 3 000 000 ECU

## 5. EVENTUALITE D'UNE PHASE 2 DU PFIE

Les contours de ce que pourrait être une phase 2 du PFIE ont été dressés dans une fiche de projet établie en octobre 1992 à destination du Secrétaire Exécutif du CILSS.

Cet avant-projet proposé par la Coordination régionale du PFIE est présenté en annexe, à titre d'information, au Comité de pilotage. Il pourra être discuté en son temps lorsque des décisions auront été prises suite à l'évaluation de la phase 1 actuelle.

## **ANNEXE**

### **Fiche projet PFIE 2**



**INSTITUT DU SAHEL**  
**BAMAKO**

B.P. 1530  
Tél 22-21-42

**FINANCEMENT CEE LOME IV**

**PROGRAMMATION CILSS**

---

**PROGRAMME DE FORMATION-INFORMATION  
POUR L'ENVIRONNEMENT**

**FICHE DE PROJET PFIE 2**

## I INTITULE DU PROJET

PROGRAMME DE FORMATION - INFORMATION POUR L'ENVIRONNEMENT  
(P.F.I.E.) - Phase 2

## II PAYS CONCERNES

Les neuf pays du Sahel membres du CILSS, à savoir : Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

## III RAPPEL DES FINALITES DU PROJET PFIE

Le PFIE est une application du Plan Sahélien d'Education (PSE) né en 1986 de la volonté politique des Chefs d'Etat du Cilss de mettre en place dès l'école une éducation relative à l'environnement afin de protéger le milieu physique, d'utiliser plus rationnellement les ressources naturelles et, à terme, de parvenir à un développement durable du Sahel.

Dans cette perspective, la phase 1 du PFIE en cours (1990/1993-94) constitue une phase à caractère expérimental, conduite selon un processus de recherche-action, qui crée les conditions pour que l'enseignement primaire fasse une juste place à la formation des enfants dans le domaine de l'environnement. L'expérimentation actuelle menée dans 9 pays auprès de 900 écoles et autant de localités, qui concernera au bout de 3 ans 60 000 enfants et pour laquelle 1 800 maîtres auront été formés, se charge de réunir en particulier les éléments permettant cette intégration en milieu scolaire : éléments de stratégie, de méthodologie et de pédagogie, notamment des instruments et des outils opérationnels d'enseignement, de formation et d'information en éducation environnementale.

En partant du milieu scolaire et de l'enfant, cette première phase aura également permis d'amorcer le processus d'évolution des attitudes et de changement des comportements qui font progressivement passer l'être humain, vis-à-vis des problèmes environnementaux posés par son milieu de vie, du stade de la passivité au stade de la prise de conscience et de l'intérêt, puis à celui de la responsabilité, de la mobilisation et du passage à l'action.

## IV OBJECTIFS DU PROJET PFIE 2

Sur la base des résultats et des acquis de cette expérimentation et dans son prolongement, la phase 2 du projet PFIE pour laquelle un nouveau financement est sollicité dans la programmation de LOME IV vise en premier lieu à implanter concrètement, et à étendre progressivement l'éducation relative à l'environnement à l'ensemble des écoles primaires des pays concernés.

Dans cette perspective, le projet PFIE 2 poursuit deux objectifs complémentaires :

- 4.1 ~~1<sup>e</sup>~~ objectif - Intégrer de manière significative et cohérente dans l'enseignement de base des pays concernés une éducation relative à l'environnement.

Le but est de transformer la mentalité des enfants d'âge scolaire à l'égard du phénomène de désertification qui touche particulièrement le Sahel et, au-delà des enfants mais à travers eux, d'engendrer chez les adultes une dynamique sociale en faveur de l'environnement et de sa protection.

A partir de l'école et avec les enfants en tant que vecteurs d'opinions, il s'agira de développer sur le terrain la mobilisation créée au Sahel autour des questions environnementales au cours de la phase d'expérimentation initiale. Il faut espérer faire de toutes les couches sociales de la population non seulement des parties prenantes mais de véritables acteurs de la lutte à mener pour protéger l'environnement sahélien.

Ce renforcement et cet élargissement de l'élan individuel et collectif impulsés par l'enfant seront recherchés par une mise en synergie des actions entreprises dans les pays engagés, en particulier à travers l'approche conjointe et convergente qui est prônée dans les programmes régionaux du CILSS.

- 4.2 ~~2<sup>e</sup>~~ objectif - Développer dans les systèmes éducatifs sahéliens les capacités institutionnelles permettant cette intégration de l'éducation environnementale.

Dans un contexte quasi généralisé de plans d'ajustement structurel et dans la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouve l'école sahélienne, implanter une éducation relative à l'environnement suppose de renforcer les capacités de l'institution éducative.

Pour ce faire, la phase 2 du PFIE prendra en charge des actions d'accompagnement institutionnel visant à faciliter cette intégration et à lui assurer les conditions de sa réussite et de sa pérennisation.

## V DESCRIPTION DU PROJET

### 5.1 Bénéficiaires

Mettre en place une véritable Education à l'Environnement dans les écoles primaires sahéliennes susceptibles d'avoir un impact sur les attitudes et sur les comportements des communautés villageoises des neuf (9) pays du CILSS vis-à-vis de leur milieu : maîtres, enfants parents ...

Ce but sera atteint en exploitant, en valorisant et en développement l'ensemble des acquis de la phase expérimentale actuelle.

### 5.2 Durée

4 ans (4 années scolaires, de 1994-95 à 1997-98)

### 5.3 Nature de l'intervention

Dans chacun des pays concernés, la phase 2 du PFIE se propose d'intervenir dans trois directions principales :

- Réunir les conditions institutionnelles et pédagogiques permettant d'entreprendre la généralisation progressive d'une Education à l'Environnement à l'école.
- Former un contingent important de nouveaux maîtres en Education Environnementale (formation initiale et continue)
- Produire et exploiter à grande échelle au niveau local (école-village) les matériels didactiques d'enseignement, de formation et d'information pour l'éducation à l'environnement (à l'intention des maîtres, des élèves et de communautés), matériels qui ont été élaborés et expérimentés pendant la phase 1 du PFIE

### 5.4 Composantes

Le PFIE 2 s'articulerait autour des quatre séries d'actions à entreprendre sur le terrain :

#### 5.4.1 L'intégration effective de l'Education Environnementale dans l'Enseignement primaire national, c'est-à-dire :

- L'officialisation de la place, du rôle et des contenus de l'Education Environnementale dans le système éducatif et les programmes scolaires nationaux
- L'adoption des matériels didactiques propres à assurer cette Education et la familiarisation des maîtres à la pratique de ces matériels

- la prise en charge par les structures éducatives nationales de l'application et de la généralisation de l'Education Environnementale à l'école

**5.4.2 La formation de nouveaux maîtres en Education Environnementale par :**

- la constitution d'équipes nationales de formateurs compétents aptes à former les maîtres
- l'extension des actions de formation à de nouvelles cohortes de maîtres en exercice dans le cadre de la formation continue
- l'introduction de modules de formation en Education Environnementale dans la formation initiale des maîtres

**5.4.3 La production de matériels didactiques permettant la généralisation de l'Education Environnementale, à savoir :**

- la finalisation et la validation des matériels didactiques conçus et expérimentés au cours du PFIE 1
- la multiplication et l'exploitation des outils pédagogiques pour la classe et des supports de formation des maîtres
- le renforcement de l'appui documentaire en éducation relative à l'environnement

**5.4.4 La coordination et le pilotage du projet au niveau régional afin de lui conserver son caractère régional et développer la communication au travers du renforcement du réseau sahélien d'information sur l'éducation environnementale constitué au cours de la phase 1 du PFIE.**

## VI EVALUATION DU COUT DU PROJET

ECUS

6.1	Actions d'intégration de l'Education Environnementale dans le système éducatif national	125 000
6.2	Action de formation des maîtres en Education Environnementale	
6.2.1	Formation des formateurs	750 000
6.2.2	Formation continue de nouveaux maîtres en exercice	2 300 000
6.2.3	Formation initiale de maîtres en Education Environnementale	1 000 000
6.3	Action de production et de diffusion de matériels didactiques en Education Environnementale	
6.3.1	Activité de finalisation et de validation	125 000
6.3.2	Multiplication et diffusion d'outils pédagogiques et de supports de formation	1 550 000
6.3.3	Appui documentaire et information	750 000
6.4	Animation et fonctionnement des dispositifs d'exécution nationaux (9 pays)	2 000 000
6.5	Pilotage et dispositif de coordination régionale	1 400 000
<b>TOTAL ESTIMATION COUT DU PROJET (5 ans, 9 pays)</b>		<hr/> 10 000 000
SOIT 3 500 000 000 fcfa		

## VII MODES DE FINANCEMENT

### 7.1 Ressources propres

L'apport possible des Etats est essentiellement constitué de la dynamisation et de l'exploitation rationnelle des ressources humaines et institutionnelles existantes avec recherche d'effets démultiplieurs :

7.1.1 Mobilisation du potentiel de ressources institutionnelles et des personnels d'encadrement du Ministère de l'Education Nationale des neuf pays concernés

- 7.1.2 Valorisation du capital de ressources humaines engendrées par le PFIE 1 en matière de formation de formateurs et d'élaboration de matériels didactiques pour l'éducation relative à l'environnement (équipes pédagogiques et de formation PFIE nationales)
- 7.1.3 Exploitation fonctionnelle au service de l'Education Environnementale des structures scolaires, pédagogiques et de formation existant au sein des systèmes éducatifs
- 7.1.4 Responsabilisation et prise en charge progressive dans les différents pays par les Ministères techniques concernés (Education Nationale et Information en particulier), sur des bases budgétaires propres, du développement de l'Education Environnementale en milieu scolaire sahélien
- 7.2 Financement extérieur sollicité auprès de la CEE (cf. chapitre V) : 10 000 000 écus
- 7.3 Autre(s) bailleur(s) de fonds impliqué(s) : néant

## VIII RESULTATS ATTENDUS ET PERSPECTIVES

Le financement de la phase 2 du PFIE devrait permettre pour l'ensemble des pays membres du CILSS d'obtenir les résultats concrets suivants :

- l'officialisation et l'extension significative, selon un plan de développement identifié, de l'Education Environnementale dans l'enseignement fondamental des neuf pays du CILSS
- la formation à la protection de l'environnement d'environ 170 000 nouveaux élèves (en plus des 60 000 touchés au cours du PFIE 1)
- la formation à l'enseignement pour l'environnement et sa protection d'environ 5 000 nouveaux maîtres (3 000 en formation continue et 2 000 en formation initiale) venant s'ajouter aux 1 800 déjà formés par le PFIE 1
- la formation de 40 formateurs de formateurs spécialisés en Education Environnementale (4 à 5 formateurs par pays du CILSS)
- la mobilisation d'environ 2 000 nouvelles écoles sahéliennes autour de la protection de l'environnement en complément des 1 800 existantes
- un équipement minimal des maîtres et des élèves en outils pédagogiques pour l'éducation Environnementale
- le renforcement en réseau du système d'information et de documentation en Education Environnementale pour le Sahel

- l'appropriation et la prise en charge progressive par les Etats du développement de l'Education relative à l'Environnement, en particulier par l'Education Nationale

## IX REMARQUES

- 9.1 Date souhaitable d'initiation du projet dans le cadre de LOME IV  
avril 1994
  - 9.2 Evaluation externe de la phase 1 du PFIE :  
mars-avril 1993
  - 9.3 Phase d'un an minimum de consolidation-transition à prévoir entre le PFIE 1 et le PFIE 2 :  
de juin 1993 à juin 1994
  - 9.4 Identification du projet PFIE phase 2 :  
à prévoir en octobre 1993 (rentrée scolaire)
-